

Etudes de mœurs dans le Diocèse de Bâle au XVIe siècle

Autor(en): **Ladener, Jehan**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **11 (1904)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-685327>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉTUDES DE MŒURS

DANS LE

Diocèse de Bâle au XVI^e siècle

par

GUSTAVE GIDE

I

Gentilshommes et paysans

On était au Jour des Morts de l'an de grâce de N. S. 1564, et quatre heures du soir venaient de sonner au beffroi de l'antique église St-Etienne à Mulhouse. A cette époque, la cité était une petite république oligarchique alliée aux Confédérés et qui se trouvait presque située au centre de l'ancien diocèse de Bâle, dans le décanat du Sundgau.

Sur la place devant l'Hôtel-de-ville, quelques marchands en retard s'empressaient de rentrer les produits de leurs étalages, car à ce même jour venait d'avoir lieu une des foires d'automne des plus importantes de l'année. A cette occasion, il semble opportun de rappeler que la population sundgovienne en particulier, comme du reste celle du dio-

cèse en général, était très adonnée aux professions et métiers, particularité qui amenait de nombreux chalands sur les marchés hebdomadaires et foires de l'année.

La petite cloche de ville avait déjà donné le signal du nettoyage de la place du marché, quand les bourgeois attirés par des clameurs qui partaient de la rue Guillaume Tell se portèrent vers la Commanderie de l'ordre teutonique (1) qui s'y trouvait et qui, à cette époque lointaine, représentait encore un des rares vestiges des établissements religieux, jadis si nombreux dans ses murs.

Quand au scandale qui avait provoqué le rassemblement de la foule, il était dû à deux gentilshommes, dont l'un était Augustin Reich fils de défunt Quirin Reich de Reichenstein et l'autre Jehan-Bernard d'Eichstetten, neveu du Commandeur de l'O. T. à Bencken (2). Ces deux nobilions étaient venus sur l'invitation du Commandeur, dîner en la Maison de l'Ordre, à Mulhouse. Le repas fut des plus luxueux et les deux hôtes, après avoir fait grand honneur à la table et surtout aux bons crûs de la cave de l'Ordre, étaient remontés à cheval pour accompagner le Commandeur jusqu'aux portes de la ville dans la direction du village de Rixheim, sur la route de Bâle-Ville.

(1) L'ordre teutonique avait vu son établissement se fonder à Mulhouse dans la première moitié du XIII^e siècle sous le règne de l'empereur d'Autriche Charles IV. Ce fut surtout par les dons et prodigalités de Marguerite, épouse de ce monarque, que l'ordre prit dans le diocèse de Bâle une extension considérable. Toutefois les agitations religieuses qui furent les conséquences immédiates de l'introduction de la nouvelle doctrine dans certaines villes du diocèse de Bâle, tout en y rendant le séjour quelque peu désagréable aux Chevaliers, poussèrent le Commandeur vers la moitié du XVI^e siècle à habiter d'une manière intermittente soit Mulhouse ou la colonge de Rixheim qui ressortait de l'Ordre. Quand parvint la guerre de Trente-Ans, avec ses horreurs, le siège du Commandeur fut définitivement transféré à Rixheim où il resta jusqu'aux tourmentes de la Révolution. La Commanderie mise sous séquestre, fut adjugée à des industriels mulhousiens, qui y établirent la première fabrique de papiers peints, laquelle existe encore de nos jours sous la raison sociale Zuber-Rieder & C^{ie}. — (*Historique de la Commanderie de l'O. T. à Rixheim*). Gustave Gide, gr. in-8^o, Rixheim 1895.

(2) Lettre à la Régence d'Autriche à Ensisheim, du mardi 2 nov. 1564. Missiven-Protokol 1558-1565 XIII, A. 6. page 309, 310, 311.

Malgré les sages recommandations que leur fit le Commandeur en les quittant, nos deux jeunes gens se trouvaient être sous l'influence des nombreuses libations qu'ils avaient faites dans le courant de la journée, au lieu de s'en retourner tranquillement chez eux, rentrèrent par les portes et gagnèrent de rechef la Cour de l'Ordre où, à la grande stupéfaction des frères-gardiens, ils exigèrent qu'on leur servît encore le coup de l'étrier. Force fut donc à ces derniers, malgré le grand mécontentement que leur causait cette visite tout aussi inattendue que malencontreuse, d'offrir le pur jus de la treille à nos deux disciples de Bacchus, qui à trois reprises vidèrent chacun la coupe ruisselante du généreux liquide.

Et, lentement, toujours en s'accroissant davantage, les vapeurs du vin envahissaient le cerveau des cavaliers qui, pour faire bravade, piquaient les flancs de leurs montures à tel point qu'elles se cabraient et lançaient des ruades terribles (1).

Poussés à bout, les religieux scandalisés tant de leurs actes que des propos déplacés qu'ils tenaient, durent tout en les menaçant de requérir la force prévôtale, leur fermer la porte au nez.

Les nombreux bourgeois qui, entre temps étaient encore venus grossir le rassemblement, avaient assisté impassibles à cette scène de sauvagerie et avaient même évité, par considération pour le Commandeur qui jouissait de l'estime générale et en raison des bonnes relations qu'ils entretenaient avec les mandataires de l'Ordre, d'en venir aux mains pour prêter main-forte aux religieux qui cherchaient à rétablir l'ordre, lancèrent alors quelques légers sarcasmes à l'adresse des tapageurs.

Vexés que des simples et vulgaires bourgeois aient eu l'audace d'une plaisanterie inoffensive dans le fond à leur égard, les deux gentilshommes, sans crier gare et sans que personne n'y songeât, piquèrent furieusement des deux en passant au travers du rassemblement, tout en renversant de nombreuses personnes parmi lesquelles se trouvait plus

(1) Undt hant sich so ungeschicklichen gehalten dass die Ritter fro gewesen do sy üss dem hof geritten syndt. Cit. Soc.

grièvement blessé que les autres, un enfant de sept ans. Contents de leur premier exploit, qui eût pu leur coûter cher, Augustin Reich et Jehan-Bernard, sans s'arrêter, traversèrent la ville de toute la vitesse de leurs chevaux, en sabrant et en renversant tout sur leur passage.

* * *

Quand les deux gentilshommes arrivèrent hors-ville et atteignirent l'endroit dit « dollernsteg », il était environ 5 heures. Dans la plaine, les brouillards d'automne s'élevaient épais et lourds, tandis que le crépuscule, avec son mystérieux silence, avançait à pas lents.

Ecumant de rage et sous l'action des passions déchaînées, les deux nobles firent le serment de se venger à la première occasion, de l'affront qu'ils venaient de subir et d'user de représailles à l'égard des communaux de Mulhouse. Le hasard devait les servir à souhait et la fatalité aidant allait leur permettre de mettre leurs menaces sur le champ à exécution. Sur la route, à quelques cents mètres de la dollernsteg, cheminait gaiement un jeune homme âgé de dix-sept ans, nommé Fritz Kuentzli, qui était originaire de la ville de Berne et apprenti chez un de ses beaux-frères Jacob Henni, établi poëlier à Mulhouse, avec lequel il avait travaillé à l'extraction de la terre à fourneau dans des carrières sises non loin de là.

A peine l'eurent-ils aperçu que les deux cavaliers mus par le même sentiment de vengeance, piquèrent droit sur lui et l'arrêtèrent grossièrement en lui demandant d'où il venait et où il allait. Quelque peu surpris de cette apostrophe inattendue, le jeune Kuentzli qui toutefois ne pensait pas à mal, s'empessa de décliner respectueusement aux demandeurs ses noms et qualités. Mais, sans lui laisser le temps d'achever, les deux nobles tout en lui donnant des coups de crosse d'arquebuse, le traînèrent au saule le plus proche, en détachèrent une branche grosse comme le bras et se mirent à le frapper à tour de bras.

Saisi d'épouvante et ne comprenant rien à la violence qu'on lui faisait, Fritz Kuentzli se mit à appeler au secours et à pousser des cris déchirants. Son beau-frère qui l'avait

précédé de peu, rebroussa lestement chemin et, ayant croisé en route trois campagnards qui regagnaient leurs foyers, les supplia, les larmes aux yeux, de lui prêter, au nom des lois de l'Empire, main-forte, aide et protection pour délivrer son malheureux beau-frère des mains de ces forcenés.

Les trois campagnards, dont l'un était Pierre Bichly, un pêcheur originaire de Delémont, l'autre un nommé Etienne Beck, receveur à Wittelsheim et le troisième, Jehan Ladener, un paysan de Staffelden, avaient, eux aussi, assisté de loin à cette scène révoltante et sans faire d'objection s'empressèrent de gagner de toute la vitesse de leurs jambes l'endroit de cette torture improvisée.

Leurs sommations, voire même leurs instances étant restées sans effet et les coups continuant à pleuvoir sur le pauvre jeune homme qui poussait des gémissements à fendre le cœur, Jehan Ladener le paysan, un homme franc et courageux, perdit patience, sauta lestement à la tête du cheval d'Augustin Reich, et se saisissant brusquement des brides, le fit reculer de quelques pas.

« Noble seigneur, de quel droit maltraitez-vous ce jeune homme sans défense ? gronda-t-il en se portant résolument devant le cavalier. Laissez-donc les paisibles bourgeois passer tranquillement leur chemin et allez ailleurs que sur les routes franches de l'empire, user de votre « faustrecht. » Augustin Reich qui, entre temps avait lâché Fritz Kuentzli s'était retourné vers son interlocuteur, quand Jehan-Bernard d'Eichstetten, que l'intervention du manant avait poussé au paroxysme de la fureur, saisit son arquebuse, et, tout en proférant les plus horribles imprécations, fit feu sur lui à bout portant. Jehan Ladener, frappé d'une blessure mortelle à l'abdomen, mordit la poussière de la route pour ne plus se relever.

Profitant de la consternation générale et de la prostration de laquelle avaient été frappés les quatre témoins de cet horrible forfait, les deux gentilhommes eurent un éclat de rire sardonique, puis humant l'air à pleins poumons, et prêtant leurs fronts fiévreux aux caresses brutales de la bise, comme pour s'étourdir, quand même ils disparurent, après un dernier regard haineux jeté sur le cadavre de

Jehan Ladener agonisant, dans les profondeurs du brouillard. Le blessé ayant été le plus rapidement possible transporté en ville, les hommes de l'art lui prodiguèrent tous les soins imaginables, mais sans succès, ce que voyant, le Magistrat, poussé par un sentiment de rare délicatesse en ces temps de dissentiments et de haines religieuses, manda auprès du blessé un prêtre catholique, qui après lui avoir donné les secours de la religion, l'assista dans ces derniers moments. A dix heures du soir, Jehan Ladener rendait le dernier soupir au milieu des plus grandes souffrances.

A la nouvelle de ce crime l'émoi fut grand, et, sans perdre de temps, le 7 novembre, soit le lendemain du crime, le Magistrat de Mulhouse outré qu'un acte aussi grave ait été commis sur son territoire, manda à la Régence d'Autriche à Ensisheim qu'un de leurs ressortissants avait été assassiné en plein pays de la République, et, voire même sur une route franche de l'Empire. En même temps il donnait force détails sur le drame et sur les exploits qui l'avaient précédés, tout en donnant les noms, il insistait tout particulièrement, conformément aux stipulations bien précises du code criminel (Malefizordnung) sur l'arrestation et la punition des coupables.

A la Cour de la Régence où siégeait l'archiduc d'Autriche, la consternation ne fut pas moins grande qu'ailleurs, et la situation n'en était que plus pénible, vu que les familles de Reichenstein et d'Eichstetten étaient des plus considérables et l'on craignait, en agissant trop brusquement, de froisser des susceptibilités d'ordre intime. Mais le Magistrat de Mulhouse, réunissant ses légitimes revendications à celles du Prince-Abbé de Murbach, seigneur terrier de la victime tint bon, et, malgré ses hésitations, força la Régence à agir énergiquement. A cet effet elle avançait :

1° Que le crime avait été commis en plein territoire de la République.

2° Que nonobstant la qualité de sujet autrichien dont jouissait la victime, il lui revenait le droit incontestable de punir les coupables ; les lieux du crime étant soumis à sa juridiction absolue.

3° Que la violation d'une route de l'Empire avait été exercée également sur un territoire soumis à sa juridiction ; que l'application des lois de l'Empire aux coupables lui revenait de droit.

Mais la Régence, tout en reconnaissant le bien-fondé des revendications des gens de Mulhouse, cherchait à gagner du temps et entama une longue correspondance, à laquelle furent même mêlés les cantons protestants et l'évêque de Bâle.

Mais le Prince-Abbé de Murbach ayant menacé de porter le différend devant le tribunal de l'Empire en sa Cour à Rottweil, la Régence fit des avances et proposa, par l'intermédiaire de Jehan-Georges Reich de Reichenstein, oncle paternel d'Augustin Reich d'une part, et de Melchior de Schönau, tuteur de Jehan-Bernard le meurtrier d'autre part, un arrangement à l'amiable, lequel ayant été accepté par les parties, portait à la date du 6 décembre de la même année les conditions suivantes :

1° Que Jehan-Bernard d'Eichstetten verserait 600 livres, monnaie de Bâle, au profit de Jehan Ladener en la personne de sa veuve et de ses enfants. (Verser une somme pour se libérer d'un crime ou d'un méfait quelconque était une faculté faite aux délinquants depuis les temps les plus reculés. Les indemnités étaient taxées suivant la situation libre ou servile, noble ou roturière des victimes et les stipulations de la loi qui les régissait ressortissaient essentiellement du droit germanique, qui sous la dénomination de *Changi Kalto*, réglait les transactions de ce genre jusque dans les moindres détails).

2° Qu'il paierait 100 livres de la même monnaie pour violation de territoire aux gens de Mulhouse.

3° Qu'il se soumettrait en tous points à la pénitence qui lui serait infligée par l'évêque de Bâle, qui agissait en cette circonstance comme y ayant droit sur la requête formelle à lui adressée par l'abbé de Murbach.

4° Qu'Augustin Reich de Reichenstein payerait 50 livres à Fritz Kuentzli et autant à la léproserie de Mulhouse.

L'impunité des coupables avait donc été achetée au poids

d'or et la tranquillité allait peut-être renaître pour Augustin Reich. Mais Jehan-Bernard, sire d'Eichstetten, pouvait-il se croire, voire même s'avouer libre du crime qu'il avait commis ? Pensait-il sa conscience lavée du sang d'un de ses semblables ? Non, car la pénitence à lui infligée par l'Eglise, la protectrice du faible, des veuves et des orphelins, et la vengeresse du petit envers le fort, des froissements d'une force brutale foulant aux pieds souvent les lois les plus élémentaires de l'humanité, devait être pour le meurtrier de beaucoup l'épreuve la plus pénible et la plus douloureuse.

* * *

Quelques mois après, au petit village de Staffelden, du clocher de l'antique chapelle, le carillon des morts reportait au loin le son funèbre et appelait les fidèles à l'office des trépassés.

Au travers des vitraux peints, le soleil jetait une lueur blafarde dans le sanctuaire ; sur les autels les cierges brûlaient déjà, et, de la nef imposante, s'élevait la voix du prêtre qui avait commencé à réciter les premières prières.

Agenouillés, en costume de deuil et en prières, se tenaient aux premiers bancs, la veuve inconsolable et les orphelins du malheureux Jehan Ladener, la victime de la dollernsteg ; et, après suivait toute la population du petit village qui, pour marquer l'estime dont le défunt jouissait parmi elle, avait tenu à assister cette famille éprouvée dans ses sentiments les plus tendres, en cette triste cérémonie.

Tout à coup, les accords sonores de l'orgue cessent, et un silence glacial règne dans toute l'assistance, quand sortant de la sacristie, apparaît accompagné par deux moines trappistes et marchant à pas lents, un personnage de haute stature, vêtu d'une chemise blanche à capuchon qui lui couvrait la face et le faisait ressembler de loin à un fantôme des temps cabalistiques. Conduit devant le maître-autel, le pénitent s'étant agenouillé sur des marches dans le maintien le plus humble, le prêtre lui demanda d'une voix sacramentelle.

« Noble sire, veux-tu volontairement faire pardevant moi et tous ces témoins, amende honorable ? Tu t'es souillé du sang de tes semblables et la malédiction est sur ta tête. Il est vrai que la justice humaine a pu t'en absoudre, mais si tu ne fais pénitence publique et si tu ne rachètes pas par des actes, le stigmaté de la honte que tu portes au front, jamais tu ne trouveras grâce devant l'Éternel notre Dieu. Lève-toi pénitent ! »

Le fantôme en se relevant avait rejeté son capuchon en arrière et laissé voir aux regards curieux de l'assistance la face pâle et défaite du seigneur Jehan-Bernard d'Eichstetten, le meurtrier. Ce n'était plus, hélas ! le brillant cavalier d'autrefois ou l'irascible champion de la dollernsteg, mais un être rongé par des remords incessants et miné par une incurable maladie de poitrine.

« Demandes-tu pardon, continua le prêtre de sa voix forte et sévère, à ceux que tu as rendus orphelins, que tu as grand repentir de l'acte inqualifiable commis sur un innocent, si oui, approche de la table du Seigneur ? »

Sur la réponse affirmative du pénitent, le prêtre ayant fait approcher également la famille de Jehan Ladener, dicta à Jehan-Bernard d'Eichstetten les paroles du pardon que celui-ci répéta mot à mot.

.

Sous l'influence d'une émotion poignante, Jehan-Bernard devenait de plus en plus blême. Tout, autour de lui, lui apparaissait dans des proportions fantômes. Ses yeux fixes, semblaient sonder l'horizon, où il croyait revoir devant lui sa victime expirant au tournant du chemin, aux bords duquel s'élevaient impassibles les triples croix d'un calvaire, endeuillées par les nombreux ex-voto des gens du pays. Cette symphonie terrible et hurlante qu'il venait d'entendre, le bouleversement cyclopéen de ses pensées concordait on ne peut mieux avec ses sentiments intimes. Aussi le noble sire se sentait défaillir !

En un moment suprême, un siècle pour lui, le meurtrier revécut le passé, il revit la scène dernière... et... dans

un dernier effort Jehan-Bernard d'Eichstetten alla chancelant, tomber aux pieds de l'autel, sur les dalles humides duquel il s'étendit comme sur un lit berceur, pour l'éternel sommeil.

.

Jehan Ladener était vengé.

